



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Unilever

Question écrite n° 45513

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des salariés du groupe Unilever. Les actionnaires de ce groupe ont empoché, pour la seule année 1999, 47 milliards de dividendes. C'est sans doute encore insuffisant puisque les dirigeants de ce groupe envisagent la suppression de 25 000 emplois dont 12 500 en Europe. Ainsi dans le Nord, deux entreprises, Lever à Haubourdin et Bénédictin à Seclin, supprimeraient respectivement 435 et 190 emplois avec l'aval de la Commission européenne qui dans la plus grande opacité, a autorisé le groupe Unilever au rachat d'Amora Maille ! D'importants fonds publics ont été versés. A quoi ont-ils servi ? Nous ne pouvons favoriser le financement d'acquisitions contre l'emploi, les résultats boursiers au détriment de la responsabilité sociale des employeurs. Toutes les justifications sur l'utilisation de ces aides doivent être fournies publiquement comme d'ailleurs cette assemblée en avait convenu par l'adoption d'un projet de loi sur la transparence de l'utilisation des fonds publics. Nous ne pouvons laisser anéantir notre politique de retour au plein emploi avec la mise en oeuvre des 35 heures, notre lutte contre la précarité et permettre la promotion outrancière des règles du libéralisme à tout va qui la combat en organisant un monopole économique, social et politique. C'est un mauvais coup supplémentaire porté à notre département, à notre région, aux gens du Nord qui ont tant contribué à la richesse nationale. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour que les salariés, leurs organisations, la population soient entendus et respectés, pour que les emplois soient préservés ainsi que les moyens de vivre et la dignité des populations concernées. Les élus communistes et apparentés ont déposé un projet de loi contre de tels licenciements économiques. Il lui demande s'il n'est pas urgent d'en débattre au sein de cet hémicycle et de suspendre ainsi les décisions engagées tant que toutes les solutions sauvegardant l'emploi n'ont pas été examinées ?

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45513

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2551